



LAMENTABLE !!

Il y a maintenant quelques mois, l'ensemble des organisations syndicales était convié à une réunion avec Madame la Directrice afin d'évoquer notamment la problématique des rappels imposés.

À l'époque, nous avons dénoncé un système qui consistait à informer un agent, parfois par un simple SMS, qu'il était rappelé tel jour, sans réelle prise en compte de sa vie personnelle et de ses contraintes privées.

Un compromis avait alors été proposé.

Sans entrer dans le détail, le principe était simple, chaque agent communique plusieurs disponibilités.

Le service des agents choisit deux dates parmi celles proposées ;

L'organisation du rappel tient ainsi compte, dans une certaine mesure, de la vie privée de chacun.

Cette proposition constituait un équilibre entre les nécessités du service et le respect de la vie personnelle des agents.

Qu'en est-il à présent ?

Les modalités initialement convenues ne sont plus respectées et le projet initial, pourtant viable, est aujourd'hui dénaturé et vidé de sa substance.

Des agents se retrouvent rappelés sur des dates qu'ils n'ont pas souhaitées, malgré le fait d'avoir communiqué leurs disponibilités. Certains ne sont même pas prévenus de leur rappel... D'autres se voient attribuer plus de deux rappels d'office, etc.

FO JUSTICE CD Oermingen ne peut cautionner une situation dans laquelle une proposition construite collectivement avec les représentants du personnel est progressivement transformée, au point de ne plus correspondre à ce qui avait été initialement présenté.

FO JUSTICE CD Oermingen entend parfaitement les difficultés liées aux effectifs.

Mais nous refusons que ces difficultés permettent de remettre en cause les engagements pris ou les équilibres négociés.

La réglementation relative au temps de travail dans la fonction publique rappelle d'ailleurs l'importance du dialogue social, de l'organisation du travail et de la qualité de vie au travail des agents.

Le manque d'effectifs est une réalité, il est l'affaire de tous. La prise en considération de la vie privée des agents en est une autre, elle aussi est l'affaire de tous !!!

Nous avons accepté un compromis.

FO JUSTICE CD Oermingen n'accepte pas la dénaturation du projet.

FO JUSTICE CD Oermingen est et restera vigilant quant aux attentes du personnel.

Le respect de la vie privée et le bien-être au travail constituent pour nous une priorité. Cela ne souffre d'aucune objection.

En l'état, et à défaut d'une application conforme à la note de service numéro 11 qui d'ailleurs n'est pas référencée dans le commun.

FO JUSTICE CD Oermingen se désolidarise de la gestion et du management que nous considérons comme catastrophiques.

Adresse du Bureau local :

Mail : Syndicat-FO.cd-oermingen@justice.fr

SLP **FO Justice Oermingen**

Le : 15 09 202 €

